



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 octobre 2022

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022

Date d'affichage : 13 octobre 2022

Délibération N° 20-10-2022 / N° 158

Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 6

Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Toursel

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Julien Bellengier

Titre de la délibération : Signatures des actes instituant les servitudes de passage sur la commune de Magnicourt-en-Comté

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté de Communes est actuellement engagée, avec le concours du SYMSAGEL, dans un projet de réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations sur la commune de Magnicourt-en-Comté, dans le cadre du PAPI de la Lys. Il précise que la délibération relative aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces ouvrages a été prise le 9 mai 2019 (délibération n°67). Les travaux sont envisagés pour le second semestre 2023.

Monsieur le Vice-Président indique que les deux ouvrages, créés à l'intérieur d'une creuse, nécessitent chacun une piste de retournement permettant notamment les opérations d'entretien. Elles se situent sur les parcelles cadastrées ZI 45 et ZI 50. Ce foncier n'a pas nécessairement besoin d'être acquis et les propriétaires actuels ont fait savoir leur souhait de rester propriétaire de leurs emprises. Afin de pouvoir aménager cette piste de retournement sur ces 2 parcelles, il y a donc lieu de signer une convention de servitude de passage avec les propriétaires des parcelles concernées.

Ces derniers nous ont fait savoir qu'ils sont d'accord pour la signature de cette convention.

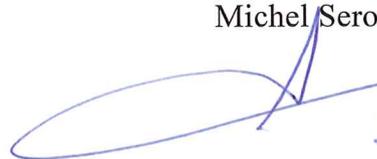
Ces servitudes devront permettre la réalisation des travaux ainsi que les futures opérations d'entretien ou réhabilitation.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 11 octobre 2022, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place de servitudes de passage sur les parcelles ZI 45 et ZI 50 à Magnicourt-en-Comté, entre la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et les propriétaires de ces parcelles afin d'assurer la réalisation des travaux et toute opération nécessitant l'accès à ces emprises,
- d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires auprès des propriétaires et d'un notaire, à signer les conventions de servitude et tout document inhérent à cette opération.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/10/2022 et publication ou notification du 25/10/2022

